

Commune de 01540 VONNAS

**Nombre de  
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 22

Pour : 21

Abstention : 1

Date de la convocation : 30 novembre 2023

Séance du 5 décembre 2023

Délibération 2023 – 23/12/05-04

L'an deux mil vingt-trois le 05 décembre

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

**PRESENTS :**

Alain GIVORD

Jean-François CARJOT

Elodie DESMARIS

Jean-Louis GIVORD

Nathalie DUCLOS

Claude RABUEL

Françoise BERTHOUD

Michèle LAURENT

Catherine MIGNOT

René TRONCY

Guy GABILLET

Françoise DUBOIS

Marie-Françoise

Nadine TRESSELT

Karine THIBERT

**PERROUD**

Ufuk YUKSEL

Sébastien LEQUEUX

Caroline TROUILLOUX

Christian RAVOUX

**EXCUSES :** Cécile NIZET, Cédric GREGOIRE, Serge DUMARAIS, Alexandre DESRAYAUD

**POUVOIRS :** Cécile NIZET donne pouvoir à Françoise DUBOIS, Cédric GREGOIRE donne pouvoir à Sébastien LEQUEUX, Serge DUMARAIS donne pouvoir à Alain GIVORD

**SECRETAIRE :** Karine THIBERT

**Objet : Pré-Accord garantie financière des prêts CDC – Réhabilitation thermique – un logement 455 Chemin du Clos des Barres – VONNAS – Programme 3002**

Signature

Le Maire

Alain GIVORD

Accusé de réception en préfecture  
001-210104576-20231205-2023-12-05-04-DE  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

**Objet : Pré-Accord garantie financière des prêts CDC – Réhabilitation thermique – un logement 455  
Chemin du Clos des Barres – VONNAS – Programme 3002**

Nathalie DUCLOS, maire adjoint, expose au Conseil Municipal que la SEMCODA envisage de lancer une opération de réhabilitation thermique pour le logement social dont elle est propriétaire sur notre Commune, 455 Chemin du Clos des Barres.

Cette opération s'inscrit dans le plan de rénovation thermique pour permettre aux locataires d'accéder à un meilleur confort de vie et à une diminution substantielle des consommations énergétiques.

La SEMCODA a prévu le lancement prévisionnel des travaux au cours du quatrième trimestre 2024.

Cette opération doit être financée à hauteur de 25% de fonds propres et 75% d'emprunt auprès de la CDC.

L'offre de prêt de l'organisme prêteur devra être soumise à l'obtention de la garantie de l'emprunt auprès de notre Commune, condition sine qua non pour que l'opération de réhabilitation puisse être réalisée.

Afin de permettre de lancer les études et diagnostics nécessaires à la réhabilitation, à la validation du programme des travaux et à l'obtention de l'enveloppe budgétaire y afférente, la SEMCODA sollicite le Conseil Municipal à l'effet d'obtenir un pré-accord de garantie solidaire pour la garantie d'emprunt à venir de cette future réhabilitation thermique du logement situé sur notre Commune au 455 Chemin du Clos des Barres, d'un montant global prévisionnel budgété de 25.875 Euros Toutes Taxes Comprises, ce qui représente pour la collectivité un pré-accord de garantie de 75 % du montant global de l'opération, soit la somme de 19.406 Euros.

Le Conseil Municipal est d'ores et déjà informé qu'il sera appelé à délibérer ultérieurement sur l'accord de garantie définitif dès que SEMCODA aura obtenu son financement auprès de l'organisme financeur.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accorde à la SEMCODA un pré-accord de garantie, à titre de garantie solidaire pour le prêt qui lui sera consenti à concurrence de 75 % du montant global de l'opération envisagée.

*ACTE RENDU EXECUTOIRE*

*APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE ...*

*ET AFFICHAGE EN DATE DU*

**08 DEC. 2023**

**21 voix Pour - 1 abstention**

**Pour extrait certifié conforme**

**Le Maire**

**Alain GIVORD**

*Par délégation  
du Maire  
Jean-François CARJOT  
Maire adjoint*

